

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 616 modifiant l'arrêté n° 1366 du 26 novembre 1946 portant réouverture de la circulation de la route Djibouti-frontière par Oueah el Al-Sabiet.

n° 616

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mai 1947

Numéro JO
n° 4 du 31/05/1947

Date du numéro
31 mai 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 17 du 11 février 1937 portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 1365 du 26 novembre 1946 portant réouverture de la circulation de la route Djibouti – frontière, par Onenah et Ali Sabiet.

TEXTE INTÉGRAL

L'article 9 de l'arrêté précité n° 1366 du 26 novembre 1946 est modifié ainsi « Article 9, — Les usagers seront tenus de se conformer aux horaires fixés par le service des douanes pour quitter Djibouti où Ali-Sabiet.

le gouverneur

H SIRIEX